

Le Conseil fédéral tient à une réouverture progressive

Magasins, musées et zoos pourront rouvrir dès le 1er mars. Les restaurants devront eux attendre au minimum le 22 mars.



Conférence de presse du Conseil fédéral, mercredi 24 février à Berne

Bild: Screenshot

Les cantons, les commissions parlementaires ou encore les partis politiques ont été nombreux à critiquer la stratégie de déconfinement du gouvernement. Les uns auraient souhaité un élargissement à d'autres domaines, comme la restauration, la culture ou le sport, les autres des intervalles plus courtes entre chaque étape.

Mercredi, le Conseil fédéral a tenu bon. Il n'a cédé que sur quelques points, notamment la vie sociale des jeunes. La limite d'âge pour participer à des activités sportives ou culturelles sans public sera désormais augmentée de 16 à 20 ans. Dès le 1er mars, les jeunes pourront ainsi se retrouver pour jouer de la musique, prendre part à des compétitions sportives ou encore chanter dans un chœur.

Pas de changement en revanche dans les autres domaines, à cause d'une situation épidémiologique jugée encore fragile. Seules les activités se déroulant à l'extérieur ou limitant les contacts, ainsi que celles au cours desquelles un masque peut être porté et la distance maintenue, seront autorisées.

Tennis ou foot autorisés

Tous les commerces pourront ainsi rouvrir leurs portes. Tout comme les musées, les salles de lecture des bibliothèques ou des archives, les centres de loisirs en extérieur, comme les zoos, les jardins botaniques ou les parcs d'attraction. Le port du masque y sera obligatoire, les distances devront être maintenues et les capacités d'accueil restreintes.

Les installations sportives à l'air libre, telles que les patinoires, les terrains de tennis ou de football et les stades d'athlétisme, seront également de nouveau accessibles. Seuls des groupes de cinq personnes maximum pourront y accéder. Les compétitions et les événements pour adultes resteront interdits.

Les règles pour les rassemblements privés à l'extérieur seront aussi assouplies. Jusqu'à quinze personnes pourront se rencontrer.

Culture et resto sur la touche

Les restaurants, de même que les autres espaces culturels et sportifs, restent en revanche sur le banc de touche. Ils devront attendre le 22 mars, et non plus le 1er avril. Le Conseil fédéral a aussi fait une concession sur le tempo des assouplissements. Le télétravail obligatoire pourrait aussi être levé à cette date.

Concernant les restaurants, la réouverture pourrait même se faire en deux étapes: d'abord les terrasses, puis les salles en intérieur. Des ajustements pourront être faits. Les cours en présentiel dans les hautes écoles pourraient aussi être possible dès le 22 mars. Mais cela dépendra de l'évolution de la situation.

Plusieurs critères seront à prendre en compte. Le taux de positivité devra être inférieur à 5%, le nombre de lits aux soins intensifs occupés par des patients Covid-19 ne doit pas dépasser 250, le taux de reproduction rester en dessous de 1, et l'incidence sur deux semaines ne pas dépasser celle du 1er mars. Il n'y aura toutefois aucun automatisme.

Publiziert am Mittwoch, 24. Februar 2021